

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution d'un soutien à la création artistique à l'association scénique Collectif Attention Fragile

Séance du 30 juin 2017

Convocation du 23 juin 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 21 h 12, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
M. Jean-Pierre Riotton par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Liza Magri par Mme Monique Pourcelot,
M. Thierry Legros par M. Francis Brunelle,
Mme Pauline Schmidt par Mme Florence Presson,
M. Xavier Tamby par M. Thibault Hennion,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Louis Oheix,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem,
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient absents :

Mme Sophie Ganne-Moison,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

Mme Claire Beillard-Boudada

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 juin 2017

OBJET : Attribution d'un soutien à la création artistique à l'association scénenne Collectif Attention Fragile

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant le souhait de la Ville d'encourager les talents artistiques locaux,

Considérant la demande de la compagnie scénenne, le Collectif Attention Fragile, d'une aide pour se produire à l'édition de 2017 du festival *off* d'Avignon,

Considérant la volonté de la Ville de pouvoir soutenir la création artistique sous toutes ses formes (spectacle vivant, expression artistique, etc.) émanant de personnes physiques ou morales scénennes du domaine artistique, via la création d'un fonds de soutien artistique institué lors de la même séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'attribution à l'association scénenne Collectif Attention Fragile d'un soutien au titre de l'année 2017 pour un montant de 1 000 € dans le cadre du fonds de soutien à la création artistique.

PRECISE que la dépense sera imputée sur l'imputation 6574 du budget de 2017.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Milyu Lou', is written over the text 'le maire'. The signature is stylized and cursive.